



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 JANVIER 2024**

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<b>PRESENTS</b> : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjointes,
Nb de conseillers en exercice : 23	Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mmes BAILLY, LAMY, M. MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT, MM BRUNIAUX, MEYNIER., Mme PORTERET, M. JABER, Mme HALLE, conseillers municipaux.
Nb de conseillers présents participants au vote : 19	
Nb de procurations : 4	<b>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :</b> Mme GRESSER pouvoir à Mme BAILLY Mme CALONNE pouvoir à Mme BRIOT GAIDIOZ Mme JACQUET pouvoir à M. CHUARD M. MARTI pouvoir à M. MOLIN
Convocation du : 23 / 01 / 2024	<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b> : Mme LAMY

**DÉLIBÉRATION N° 04 :**

**Vente de lots de bois d'affouage en bord de route 2024**

Madame la Maire indique qu'en plus du traditionnel affouage sur pied, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la vente de lots de bois d'affouage en bord de route.

L'exploitation du bois est réalisée par un entrepreneur de travaux forestiers : la Commune encadre l'exploitation et avance les frais. Le bois est mis en bord de route, en longueur d'un mètre. Les lots sont ensuite affectés aux personnes s'étant préalablement inscrites.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- **DE VENDRE** des lots de bois d'affouage en bord de route
- **DE FIXER** le tarif à 35 € le stère
- **DE DIRE** que les volumes disponibles sont de 1, 2, 5, 10 ou 15 stères par foyer
- **DE DIRE** qu'un chèque d'acompte de la moitié de la valeur du lot sera demandé à l'inscription

- **DE DIRE** que cet affouage en bord de route n'est pas cumulable avec une portion d'affouage sur pied.

Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Arbois, le 30 janvier 2024

La Maire,  
  
Valérie DEPIERRE

La Secrétaire de Séance,

  
Alice LAMY